

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

2025

Pour
un territoire
durable



Aiffres - Amuré - Arçais
- Beauvoir-sur-Niort
- Bessines - Brûlain -
Chauray - Coulon - Échiré
- Epannes - Fors - Fronte-
nay-Rohan-Rohan - Ger-
mond-Rouvre -
Granzay-Gript - Juscorps -
La Foye-Monjault - La Roché-
nard - Le Bourdet - Le Van-
neau-Irleau - Magné - Marigny
- Mauzé/le-Mignon - Niort
- Plaine-d'Argenson - Prahecq
- Prin-Deyrançon - Sansais la
Garette - Saint-Gelais - Saint-
Georges-de-Rex - Saint-Hilaire-la-
Palud - Saint-Martin-de-Bernegoue
- Saint-Maxire - Saint-Rémy - Saint-
Romans-des-Champs - Saint-Sympho-
rien - Sciecq - Val-du-Mignon - Vallans
- Villiers-en-Plaine - Vouillé

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

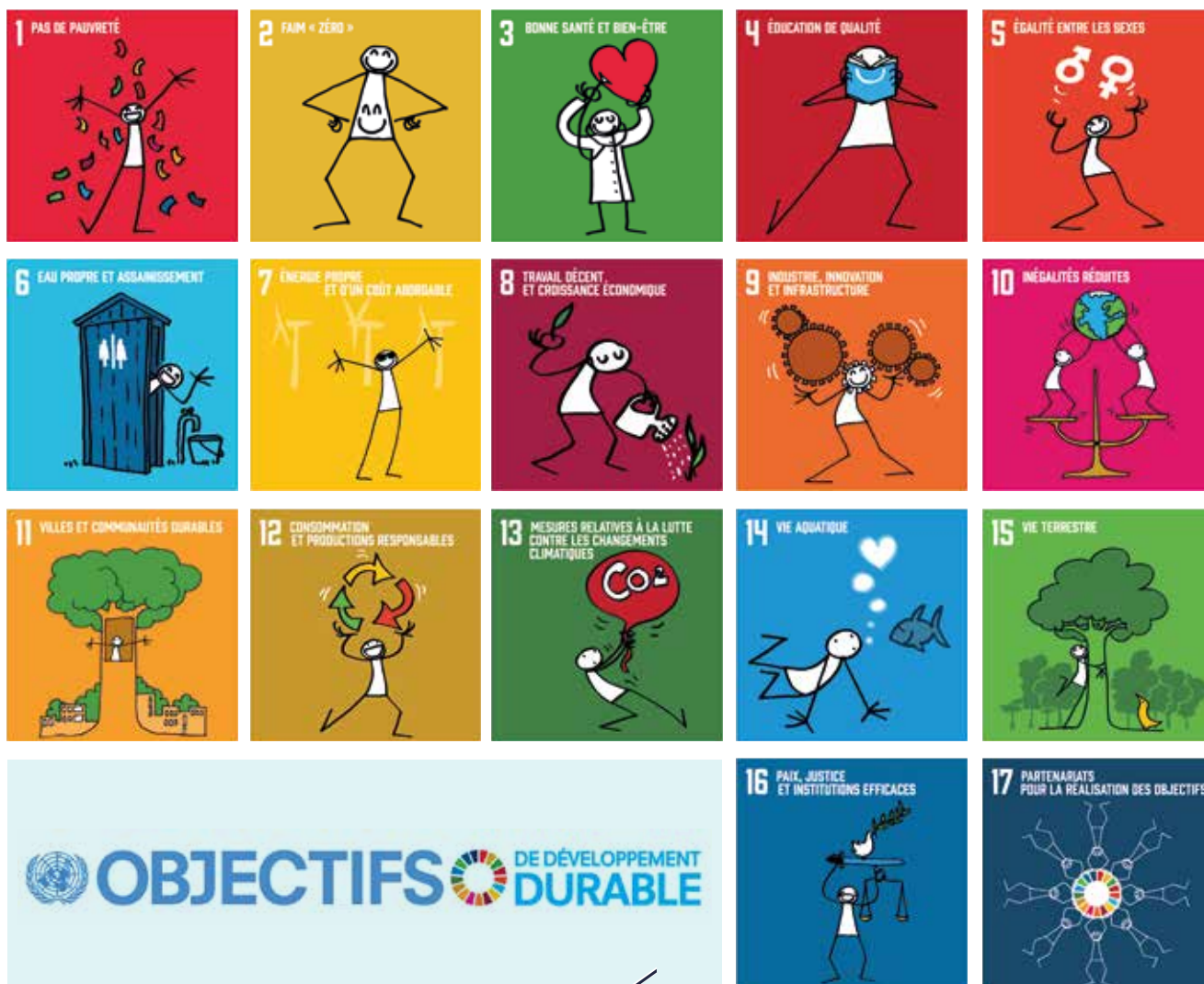
Publié le

ID : 079-200041317-20251215-C__9_12_2025-DE



PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Les ODD ont été adoptés en 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030. Ils constituent le nouveau cadre de référence du développement durable soutenu par la France.



Transition énergétique et lutte contre le changement climatique

Réduction des émissions de GES et amélioration de la qualité de l'air dans le cadre des transports

LES TRANSPORTS ALTERNATIFS

Les vélos à assistance électrique, un mode de déplacement à part entière

La flotte de vélos à assistance électrique (VAE) est cette année portée à 1550 unités, de manière à répondre à un engouement qui se confirme dans le temps. La pratique du vélo à assistance électrique est désormais bien ancrée sur le territoire de l'Agglomération. En effet, depuis le lancement de l'opération, près de **4 millions de kilomètres** ont été parcourus en vélo à assistance électrique avec en 2024 près **d'1 million de kilomètres** supplémentaires parcourus.



Le saviez-vous ?

Depuis mars, si vous souhaitez louer un vélo longue durée Tanlib et que vous habitez en dehors de Niort, vous pouvez le récupérer sur rendez-vous dans 8 autres communes de l'agglomération (Beauvoir-sur-Niort, Coulon, Echiré, Frontenay-Rohan-Rohan, Magné, Mauzé-sur-le-Mignon, Prahecq et Saint-Hilaire-la-Palud).

Les vélos en libre-service 100 % électriques, un succès croissant

Devant le succès rencontré, le service de vélos en libre-service (VLS) a été étendu à

300 VLS en mai 2024, avec un total de 40 stations.



Au 30 juin 2025, le cumul de kilomètres parcourus représente **659 612 Km** depuis le lancement du service, avec un nombre d'utilisateurs et de trajets en constante progression, et un taux de rotation par vélo et par jour également plus élevé. A ce titre, près de 582 000 trajets cumulés ont été réalisés, ce qui témoigne de l'utilité de ce service en particulier sur des courtes distances.

Le saviez-vous ?

En mai 2025, une offre de location de 10 vélos longtails a été inaugurée, et cumule déjà près de 3 990 km parcourus à fin juillet 2025 par une trentaine d'utilisateurs. En complément, l'offre « découverte » de vélos-cargos perdure, avec au premier semestre 2025 près de 328 km parcourus par 11 bénéficiaires.



Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

S²LOW

ID : 079-200041317-20251215-C_9_12_2025-DE



L'EXPÉRIMENTATION DE COVOITURAGE SE POURSUIT

Pour la seconde année consécutive, l'Agglomération poursuit l'expérimentation visant à accompagner le développement du covoiturage domicile-travail sur le territoire, en proposant une **incitation financière aux utilisateurs de l'application partenaire BlaBlaCar Daily**.

Au premier semestre 2025,

28 821 trajets de covoiturage
ont été réalisés pour

849 497 km parcourus,

soit près de **185 tonnes** d'émissions
de gaz à effet de serre évitées.

Le saviez-vous ?

Toutes les communes de l'Agglomération sont concernées par au moins une offre de covoiturage.

LE SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE, UNE AMBITION TERRITORIALE

L'Agglomération est lauréate depuis 2024 de l'appel à projet *Territoires Cyclables*, et bénéficie à ce titre d'une subvention de **9 millions d'euros, à utiliser sur la période 2024-2029**. Ce programme concerne la réalisation de la première phase de son schéma directeur cyclable, soit **90 km d'infrastructures nouvelles**.

En 2025, de nombreux itinéraires ont été aménagés, notamment sur les zones d'activités économiques. Au global, ce sont près de **11 kilomètres d'infrastructures supplémentaires** qui sont mis à disposition des usagers sur le territoire de l'Agglomération. De nombreux projets sont également à l'étude.

Le saviez-vous ?

Dans le cadre de l'itinéraire Magné/Bessines/Niort, les travaux de la première phase du tronçon "Bessines/Niort" ont démarré depuis juillet, avec une livraison attendue pour fin février 2026.



DES TRANSPORTS EN COMMUN À ÉNERGIE VERTE

La conversion énergétique de la flotte de bus

Dans le cadre de son PCAET, l'Agglomération décarbone sa flotte de bus de plus en plus. **D'ici 2027, plus de 40 % de la flotte sera décarbonée.**

Sont actuellement en circulation :



bus BioGNV



bus
électriques



navettes
électriques

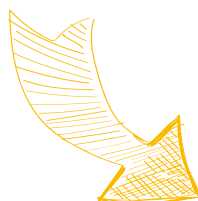
Le pôle décarboné des transports : un exemple de réalisation raisonnée

La livraison du futur centre d'exploitation des mobilités décarbonées est prévue au printemps 2026. Une partie du site, notamment le bâtiment administratif depuis le mois d'avril, et les ateliers de maintenance depuis le mois d'août, est déjà exploitée.

Il s'agit d'un projet particulièrement ambitieux en matière d'environnement pour un équipement technique de ce type : plantations d'arbres, infiltration des eaux pluviales à la parcelle, sobriété énergétique dans la conception des bâtiments, production photovoltaïque en toiture, développement de la mobilité électrique, matériaux biosourcés omniprésents,...

Le saviez-vous ?

Pour répondre à l'exigence de sobriété foncière portée par l'agglomération, le nouveau pôle décarboné est construit sur le dépôt actuel.



Le projet Gare Niort Atlantique : une nouvelle porte d'entrée pour le territoire



Moderniser, réorganiser et faciliter l'accès au secteur très fréquenté de la gare de Niort était devenu une nécessité avec :

- **1.5 millions** de voyageurs et d'usagers de la gare (en 2020),
- **14 000 véhicules** par jour,
- **17 lignes** de bus.

Le projet partenarial Gare Niort Atlantique a été inauguré en juin dernier. Porté par la Ville et l'Agglomération, cette réalisation a atteint son objectif de faire cohabiter toutes les mobilités : marche, vélo, bus, voiture, train.

Ce nouvel aménagement se veut également exemplaire en termes de qualité des espaces publics et confort d'usage :

395 places de stationnement créées, **90 arceaux vélos** implantés, **1 km** de voiries réaménagées, **191 arbres** plantés, et **4300 m²** de massifs créés.

Le saviez-vous ?

L'aménagement autour de la gare intègre également la notion d'îlot de fraîcheur pour permettre à ses usagers de mieux profiter de la ville en période estivale.

Adaptation au changement climatique



LES PLANTATIONS

L'Agglomération du Niortais soutient les plantations sur son territoire. A ce titre, deux acteurs majeurs sont financièrement accompagnés dans cette action :

Le Parc Naturel du Marais poitevin, pour notamment remplacer par des arbres têtards les frênes atteints par la chalarose.

Le Syndicat des propriétaires fonciers du Marais poitevin, pour planter des peupliers, en particulier en alignement. Cet arbre est en effet recherché par les industriels de l'emballage, dont certains sont implantés sur notre territoire.

Le saviez-vous ?

La plantation de peupliers en alignement est typique du Marais poitevin.



Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 079-200041317-20251215-C__9_12_2025-DE

Life Maraisillience



Le Parc Naturel Régional du Marais poitevin a été lauréat du projet européen Life intitulé « Maraisillience », projet ayant pour objectif l'adaptation au changement climatique.

L'Agglomération du Niortais et les EPCI établis sur le périmètre du PNR se sont positionnés comme bénéficiaires associés de cette démarche et mènent des actions dans ce domaine, soit en propre, soit en collectif.

A ce titre et pour l'année 2025, un atelier « Tous acteurs de la séquestration du carbone » est organisé, auprès des professionnels de la construction. ODEYS, cluster de la construction et des aménagements durables qui regroupe des acteurs de la conception et de la réalisation, a été mobilisé pour animer le 14 novembre un temps fort auprès des professionnels de la construction. Le partage d'expérience entre pairs est en effet précieux pour mieux séquestrer le carbone dans l'acte de construire. Cet échange sera suivi en soirée d'un ciné-débat pour le grand public sur le sujet de la construction en terre.

Le saviez-vous ?

La paille et le chanvre sont des matériaux biosourcés, dont les filières sont localement bien structurées et actives.



LA MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Accompagner la maîtrise de l'énergie dans l'habitat

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la Plate-forme Espace Info Energie, financée en partie par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, porte désormais le nom de « Niort Agglo Renov ». Ce service devient ainsi la porte d'entrée pour tout projet de rénovation, qu'il s'agisse de rénovation énergétique, de maîtrise de l'énergie, de l'adaptation à la perte d'autonomie ou encore de la lutte contre l'habitat indigne.

L'Agglomération a par ailleurs reconduit en 2025 ses trois dispositifs d'aides financières pour inciter à la rénovation énergétique, en lien avec le PCAET et Niort Agglo Renov :

- l'aide financière au remplacement de chauffage au bois émetteurs de gaz à effet de serre (foyers ouverts ou chaudières fioul voire gaz propane) ;
- l'aide financière à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique des copropriétés ;
- l'aide financière à l'accompagnement Mon Accompagnateur Renov' pour les ménages à revenus intermédiaires et supérieurs, en complément des aides de l'ANAH.



Le saviez-vous ?

L'Agglomération du Niortais a obtenu cette année l'agrément « Mon Accompagnateur Renov » avec la qualification RGE, ce qui lui permet de réaliser des audits énergétiques chez les particuliers.

Le Programme Local de l'Habitat : un outil d'accompagnement à la rénovation par les propriétaires



Pour les propriétaires occupants deux types de travaux sont éligibles, sous conditions, aux aides de l'Agglomération et de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) :

- Les travaux d'économies d'énergie,
- La réhabilitation de logements très dégradés.

Pour que les propriétaires bailleurs bénéficient des aides, il leur faut obtenir un gain énergétique de 35% entre la situation avant et après travaux. Or ceux qui sollicitent ce dispositif réhabilitent des logements vacants voire très dégradés, afin de pouvoir les remettre sur le marché immobilier ; cette condition est donc en général remplie, voire dépassée.

L'Agglomération soutient également les co-propriétaires. L'OPAH en cours comporte en effet un volet « copropriétés » qui cible les petites résidences du centre-ville de Niort et repose sur une stratégie en 3 volets :

- **Un volet « veille et sensibilisation »** qui permet de repérer les copropriétés fragiles et leur proposer un diagnostic approfondi ;
- **Un volet « prévention »** qui propose aux copropriétés fragiles un accompagnement sur le fonctionnement, leur permettant ensuite de réaliser des travaux d'économie d'énergie ;
- **Un volet « redressement »** qui propose aux copropriétés fragiles et dégradées un accompagnement sur le fonctionnement et des aides financières à la réalisation de travaux de réhabilitation.



L'accompagnement en ingénierie des communes



Le PLH 2022-2027 propose d'accompagner les communes volontaires dans la conception et la réalisation d'opérations d'habitat, sur des fonciers dont elles ont la maîtrise. Une ingénierie externe est mise à leur disposition depuis le diagnostic du site et l'identification du contexte, pour la conception du projet et jusqu'à la sélection de l'opérateur.

L'objectif de ce dispositif est de favoriser une production de logements plus économe en

espace, répondant à des principes bioclimatiques, plus diversifiée et mieux intégrée au tissu urbain.

A ce jour,

10 communes ont bénéficié de

tout ou partie de l'accompagnement proposé

3 projets entrent en phase opérationnelle (à Fors, Echiré et Saint-Rémy).

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 079-200041317-20251215-C_9_12_2025-DE



Le développement des énergies renouvelables



LA PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE

Trois équipements communautaires sont équipés de panneaux photovoltaïques dont la production est intégralement injectée sur le réseau de distribution d'électricité.

En 2025, ces 3 sites ont produit en cumulé depuis leur mise en service plus de 1,5 GWh, soit 1,5 million de kWh.



Mais il devient plus intéressant aujourd'hui de consommer sa propre production photovoltaïque. On parle alors d'*autoconsommation*. Ainsi les installations photovoltaïques en toiture à la Société des Eaux du Niortais ou encore à la station d'épuration d'Aiffres produisent-elles une électricité intégralement autoconsommée sur site, en substitution de l'électricité achetée, ce qui réduit de manière significative les coûts de fonctionnement de ces équipements.



Le saviez-vous ?

L'Agglomération va installer 3 ombrières photovoltaïques sur son patrimoine : sur les ateliers communautaires et sur le bâtiment dédié au personnel sur le site Vallon d'Arty de Niort, et sur la piscine les Colliberts à Mauzé sur le Mignon, trois équipements ayant un besoin important d'énergie en journée. Ces projets présentent de ce fait un fort taux d'autoconsommation individuelle et donc un véritable intérêt économique et environnemental.



LES RÉSEAUX DE CHALEUR BAS CARBONE

Le seul moyen de décarboner efficacement notre territoire est de remplacer les énergies fossiles. Parmi les réalisations pouvant servir de modèle sur le territoire figure la piscine les Colliberts ; située à Mauzé sur le Mignon, elle est exemplaire pour ses consommations de chaleur : l'hiver, la principale source de chaleur provient de la chaufferie bois, tandis que le reste de l'année est couvert par de la « chaleur verte » achetée à Démeter Energies, via leur unité de méthanisation. En conséquence, les consommations de fuel ne correspondent plus aujourd'hui qu'à **11% des besoins de la piscine**.



La transition énergétique et la lutte contre le changement climatique



Schéma de Promotion des Achats Publics
Socialement et Ecologiquement Responsables

LA DÉMARCHE D'ACHAT ET LA MISE EN ŒUVRE DU SPASER

Le **SPASER** (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables) a pour enjeu l'intégration dans l'acte d'achat de l'Agglomération des critères responsables et durables.

Les premières priorités de la démarche ont été les suivantes : former, accompagner et fédérer les acheteurs publics dans l'achat durable ; sensibiliser les partenaires externes ; augmenter l'attractivité de nos achats ; évaluer nos marchés pour une commande publique qualitative.

Ainsi, depuis 2023, la part d'achats responsables de la collectivité progresse.



Le saviez-vous ?

Le SPASER permet également d'affiner les critères développement durable entre eux. Ainsi, il est possible de distinguer le pourcentage de marchés prenant en compte une considération sur la biodiversité et/ou la santé (47%), ou encore le pourcentage de marchés prenant en compte une considération sur les économies de ressources (75%).

LES PRATIQUES DES DIRECTIONS DE L'AGGLOMÉRATION

Des achats de fournitures qui préservent les ressources

Pour les achats de fournitures courantes et de papier à imprimer, l'Agglomération systématise des achats à caractère vertueux, en limitant les livraisons, en s'interrogeant sur les déchets générés par la logistique ou en exigeant des matériaux d'origine recyclable (loi AGECE).



Une exigence de réemploi et le recyclage des inertes de chantier

Depuis 2020, pour les chantiers de construction routiers à la charge des collectivités, 70 % en masse des matériaux utilisés doivent être réemployés ou orientés vers le recyclage ou autre forme de valorisation. En 2025, grâce à l'ensemble des dispositions ainsi mises en place, l'Agglomération a pu atteindre ce seuil réglementaire.



Un engagement pour un numérique responsable

En 2024, l'Agglomération a défini sa stratégie numérique responsable lui permettant, dans une exigence d'exemplarité, de rationaliser l'utilisation du numérique et de mieux en maîtriser ses impacts.

L'Agglomération a rejoint le réseau des ambassadeurs du numérique de la région Nouvelle-Aquitaine, avec pour objectif de faire converger la transition numérique et la transition environnementale, de réduire la consommation énergétique et l'empreinte carbone de ses infrastructures informatiques et de ses postes de travail, ou encore de prolonger la durée de vie des équipements numériques.

Le saviez-vous ?

Le siège social de l'Agglomération est identifié comme point de collecte des crayons usagés des communes et de l'Agglomération. Tous les ans, ce sont ainsi près de 20 kg qui sont valorisés sur le plan énergétique ou matière. Les points générés par le dispositif Terracycle permettent de flécher une aide financière pour la venue d'un clown à l'hôpital, de manière à faire rire et divertir les enfants malades.



Le renouvellement des véhicules de service



Les collectivités territoriales ont des objectifs réglementaires de verdissement de leurs flottes de véhicules. Une collectivité doit en effet garantir une proportion minimale de 30% de véhicules à faibles émissions (CO2 inférieur à 50g/km) dans le cadre du renouvellement annuel de son parc.

En 2024, l'Agglomération a réceptionné **16 véhicules** dont **7 en motorisation électrique**, soit **43.75 % de véhicules à faibles émissions**, ainsi que **2 véhicules en motorisation essence-électrique hybride non rechargeable**, auxquels s'ajoutent **3 vélos à assistance électrique**.

Le saviez-vous ?

Dans un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'Agglomération a investi dans trois bennes à ordures ménagères électriques, qui seront livrées en 2026. Elle incite par ailleurs ses agents à utiliser les mobilités douces pour les trajets professionnels.

La Semaine de la mobilité



Dans le cadre de la Semaine de la Mobilité, du 16 au 22 septembre, l'Agglomération a encouragé ses salariés à relever des défis mobilité et leur a donné l'occasion de tester des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement pour venir travailler.

Le budget vert : un outil d'évaluation des investissements



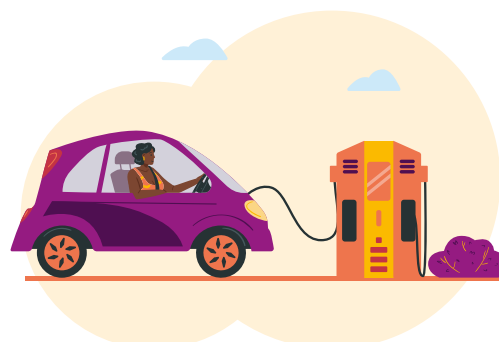
La mise en place d'un « budget vert » est désormais obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants.

Avec une mise en œuvre progressive sur quatre ans, la finalité est d'analyser l'ensemble des dépenses d'investissements au regard des six objectifs du règlement européen visant à favoriser les investissements durables.

En 2025, année de démarrage de la démarche, seul l'axe 1 dédié à l'atténuation au changement climatique a été pris en compte. Parmi les dépenses dites favorables, on peut citer les installations de GTC (Gestion technique centralisée) dans les bâtiments, les itinéraires cyclables, l'acquisition de véhicules électriques, les études portant sur l'amélioration de l'habitat, ... pour un montant global de 1 607 479 €.

Le saviez-vous ?

A partir de 2028, tous les axes identifiés dans le règlement européen devront être cotés par l'Agglomération dans son budget.



Prévention de la biodiversité et des ressources naturelles

Préservation et sensibilisation à la biodiversité

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



Depuis 2020, afin de préserver les populations de pollinisateurs, des ruches sont installées sur différents sites de la direction assainissement.

L'agglomération s'est associée avec l'entreprise Créateur de forêt et un partenaire financier local privé pour permettre à un grand chantier de plantations et de préservation de la biodiversité de voir le jour sur son territoire. Une parcelle d'une superficie de 2,3 hectares, située au sein de la Zone d'Activités Economiques Le Luc Les Carreaux, propriété de l'agglomération sur les communes d'Echiré et de Saint-Gelais va ainsi être dévolue à ce projet.

Un diagnostic initial, réalisé par DSNE et le GODS, associations locales de protection de l'environnement, a permis d'identifier certaines espèces rares et leurs milieux, qui seront à préserver sur le site. Un écologue supervise la conception des espaces, la nature et le type des plantations, qui seront faites manuellement par les personnels volontaires des partenaires du projet et des entreprises de la zone, les élèves des écoles... sous le pilotage de Créateur de Forêt.

Le saviez-vous ?

Une obligation réelle environnementale prise par acte notarié sur cette parcelle va permettre de s'assurer pendant 99 ans que ce site restera bien dédié à la protection de la biodiversité, y compris en cas de vente du terrain.



LA SENSIBILISATION À LA BIODIVERSITÉ

Dans le cadre de la *Fête de la Science* dont le thème retenu par le Musée Bernard d'Agesci est « l'intelligence animale », le GODS a réalisé des animations sur l'intelligence des oiseaux (comment les oiseaux se cachent ? comment ils construisent leur abri ?...) auprès des scolaires et du grand public.

Ces animations se sont déroulées du 2 au 12 octobre, en complément de visites guidées de la collection d'histoire naturelle du Musée Bernard d'Agesci.



Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 079-200041317-20251215-C_9_12_2025-DE

S²LOW

Préservation de la ressource par la prévention de la production des déchets

PRÉVENTION ET UTILISATION DE PRODUITS RECYCLÉS

Le PLPDMA

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est une obligation que l'Agglomération porte sur la période 2025 – 2031. La contribution du public étant importante pour s'assurer de la pertinence des actions proposées, une consultation publique a eu lieu entre le 21 mai et le 20 juin 2025.



Chaque habitant du territoire produisant en moyenne **615 kg/hab/an**, l'objectif du PLPDMA est d'atteindre une réduction d'environ 10 000 tonnes de déchets en 2031 soit une baisse de 102 KG/hab/an.

Le saviez-vous ?

Le taux de valorisation globale des déchets produits en 2024 sur le territoire est de **67.81 %**, dépassant ainsi l'objectif de **65% fixé pour 2025**.

Le développement de la gestion de proximité des biodéchets

En septembre 2025, 15 075 foyers sont désormais équipés d'un composteur domestique sur l'agglomération, ce qui représente un tonnage évité de déchets de plus de 2500 tonnes. Par ailleurs, de nouveaux sites de compostage partagés en pied d'immeuble ont été installés à Niort, Coulon, Prahecq, Plaine d'Argenson ou Mauzé sur le Mignon. Le tonnage de déchets évité grâce à ces équipements est estimé à **11.3 tonnes**.

Le saviez-vous ?

Pour obtenir un composteur gratuitement, il vous suffit de vous rendre sur le site de Niort Agglo, rubrique déchets, pour réserver un lieu de livraison et un horaire à votre convenance.





Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 079-200041317-20251215-C__9_12_2025-DE



Le compostage en établissement

Au 1^{er} septembre 2025, 6 écoles supplémentaires sont équipées d'un composteur : **Arçais, Echiré, Mauzé sur le Mignon, Saint-Maxire, Val du Mignon et Villiers en Plaine** ce qui porte à **19 le nombre d'écoles équipées sur le territoire.**

Le saviez-vous ?

L'Agglomération verse une aide à la location de broyeur individuels. Au 1^{er} septembre 2025, 9 demandes ont ainsi été instruites pour un montant d'aide de 738,26 €.

La mutualisation des broyeurs entre les communes

Le broyage des déchets verts et l'utilisation du broyat qui en résulte présentent de multiples avantages :

- Paillage permettant de limiter l'arrosage et le désherbage,
- Alimentation de sites de compostage en matières sèches,
- Utilisation pour des projets paysagers ou d'espaces verts des communes,
- Réduction importante des trajets vers la déchèterie,
- Désengorgement de la déchèterie.

Au regard de ces avantages, l'Agglomération a fait le choix d'acquérir des broyeurs qui seront mutualisés entre les communes. En 2025, les 5 broyeurs achetés ont ainsi été mis en service.

La sensibilisation auprès des scolaires



La sensibilisation, notamment auprès des scolaires, est un enjeu extrêmement fort pour déployer à grande échelle les politiques de prévention des déchets. Au premier semestre 2025, l'Agglomération a organisé 83 animations dédiées à la prévention et au tri, ce qui a permis de sensibiliser 1367 personnes.

L'éco-manifestation, une démarche qui se développe

Dans le cadre du protocole éco-manifestation, à fin septembre 2025, près de 89 organisateurs d'événements du territoire ont sollicité l'Agglomération pour être accompagnés dans des démarches de prévention et de tri des déchets. Le recours au protocole éco-manifestation témoigne aussi d'une certaine prise de conscience de la nécessité de limiter la production de déchets lors des manifestations publiques.

Préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques



SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX

Afin de repérer les pollutions ponctuelles accidentelles ou volontaires, une station d'alerte est positionnée en entrée d'usine de production d'eau potable et reliée aux téléphones et PC d'astreinte. Elle permet, dans le cadre de procédures de secours, d'aider à déterminer l'origine du déversement d'un polluant dont le service n'aurait pas eu connaissance et de prendre les mesures adaptées.

Pour les pollutions diffuses, qu'elles soient

agricoles ou urbaines, le programme Re-Sources, animé par la Société des Eaux du Niortais, a pour objectif la préservation de la qualité de l'eau sur les bassins d'alimentation des captages d'eau potable.

Les initiatives menées par la Société des Eaux du Niortais ciblent la protection et la gestion durable de la ressource en eau, en impliquant activement les parties prenantes locales et en adaptant les actions aux besoins spécifiques du territoire.

Le saviez-vous ?

Depuis 2015, on observe globalement une tendance à la baisse des teneurs en nitrates sur les eaux brutes. La mise en œuvre du programme Re-Sources, par la réduction des apports azotés et des changements de pratique contribue à cette amélioration, qui doit être poursuivie.

Par ailleurs, les molécules de pesticides et micropolluants détectées restent pour l'essentiel ponctuelles et en dessous des seuils réglementaires. Cependant, ce constat doit être tempéré : les progrès des analyses peuvent révéler des substances auparavant non détectées, et les effets cocktail et / ou de synergie demeurent une préoccupation.

En conséquence, la situation, malgré les signes positifs, demeure fragile : elle nécessite une vigilance continue, un renforcement du suivi (notamment pour les micropolluants émergents), et la poursuite d'actions structurantes pour animer une protection durable de la ressource.



LE PROGRAMME JARDIN AU NATUREL

Le programme « Jardin au naturel », c'est-à-dire jardiner sans produits de synthèse, est conjointement proposé par la mission biodiversité de la Ville de Niort, la Société des Eaux du Niortais et la direction PREVALEC de l'Agglomération. En 2025, 14 ateliers de sensibilisation ont été organisés et ont réuni plus de deux cent participants.



14

ateliers de
sensibilisation

200

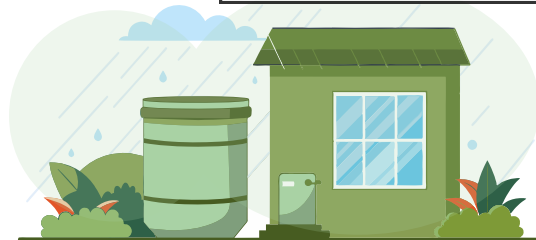
participants



GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

La gestion quantitative de la ressource en eau dépend très fortement des précipitations.

Cette année, la situation s'est fortement dégradée dès la fin juin 2025, en raison de températures élevées et d'un déficit pluviométrique marqué bien avant le début de l'été. La tendance est à une baisse rapide et continue des niveaux piézométriques, atteignant ou franchissant pour certains secteurs les seuils réglementaires d'alerte.



Dans ce contexte, les premières restrictions sur les prélèvements dans le milieu ont été activées début juillet 2025 sur plusieurs unités de gestion, conformément à l'arrêté-cadre inter-départemental. La mobilisation des services en matière d'alerte précoce, de communication auprès des acteurs agricoles, et de suivi des seuils réglementaires, a permis d'anticiper les mesures.



EXPÉRIMENTATION SUR LA COUVERTURE VÉGÉTALE DES SOLS

La couverture des sols agricoles est essentielle pour limiter le ruissellement de molécules (nitrates, phytosanitaires) qui pourraient migrer, suite aux intempéries, vers les eaux en zone de captage. L'opération «on met le couvert», qui permet aux agriculteurs expérimentateurs des bassins de captage de tester des modalités novatrices de gestion des couverts végétaux, a permis de mobiliser **58 exploitations au cours de l'année**.

Au printemps, **18 exploitations sur 72 ha** ont testé l'**implantation de trèfles sous couverts de céréales**. Dans l'été, **40 exploitations** ont fait le choix de **semer des couverts végétaux d'intercultures courtes ou d'intercultures relais** sur un total de **230 ha**.



Le saviez-vous ?

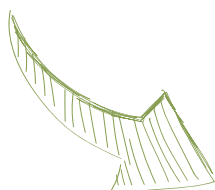
Au cours de l'année, différentes interventions techniques ont été proposées aux agriculteurs des bassins d'alimentation de captage sur les thèmes de la fertilité des sols : gestion de l'azote dans les sols, couverts végétaux, état chimique, physique et biologique des sols. Ces journées se sont traduites par un apport théorique en salle, couplé à des visites de parcelles.

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES



Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans la mise en place de pratiques vertueuses. Le dispositif est connu et reconnu des agriculteurs, puisqu'une animation territoriale est en place depuis plus de 10 ans.

Les engagements 2025 :



900
hectares

sous contrat

5
ans

7
exploitations

engagées

555 000
euros

d'aides publiques
en faveur de la
protection de la
ressource en eau.

PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS

Depuis deux ans, une convention est signée avec la Fédération départementale des chasseurs, ayant pour principal objectif la création de bandes enherbées et/ou la plantations de haies. C'est ainsi **qu'au début de l'année 2025, près d'1 km de haies a été planté grâce à ce partenariat.**



RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DES STATIONS D'ÉPURATIONS

La surveillance et le renouvellement réguliers des installations d'assainissement permettent de limiter l'impact sur l'environnement, ainsi que la consommation d'énergie pour le transport et le traitement des eaux usées.

Ainsi le traitement des eaux usées est réalisé sans consommation énergétique, grâce aux filtres plantés de roseaux sur les stations d'épuration de Sansais, Marigny et Saint-Hilaire la Palud. Dans le même ordre d'idée, le traitement des boues est réalisé sans consommation énergétique, sur des filtres plantés de roseaux pour les stations d'épuration d'Arçais, Saint-Symphorien, Saint-Maxire, Beauvoir sur Niort et Aiffres. Enfin, les stations d'épuration d'Aiffres, Sansais, Coulon et Mauzé sur le Mignon disposent d'une zone de rejet végétalisée entre la station et le milieu récepteur.



Le saviez-vous ?

Pour répondre à ses besoins de nettoyage, la direction assainissement réutilise des eaux usées traitées en lieu et place de l'eau potable prélevée sur le réseau. Cette « réutilisation d'eaux industrielles » représente plus de 100 000 m³ par an.

Épanouissement des citoyens et cohésion sociale des territoires

Offre de services renforcée pour les habitants

LA CULTURE ACCESSIBLE À TOUS

Dispositif de tarification sociale « Ma carte » et « Chèques loisirs »



Avec « **Ma carte** » et en fonction des revenus et de la situation du foyer, les familles résidant sur le territoire peuvent bénéficier d'un tarif d'accès (jaune ou vert) aux équipements sportifs et culturels de l'Agglomération : les piscines, la patinoire, les écoles du Conservatoire de Danse et Musique Auguste-Tolbecque, les écoles d'Arts Plastiques et les Musées Bernard d'Agesci et Donjon.

En 2024, 4 555 personnes ont bénéficié de ce dispositif.

En complément, si la famille est titulaire de « Ma carte » tarif jaune, elle peut bénéficier, pour les enfants de 6 à 15 ans révolus, d'un chéquier d'un montant de 48€ composé de « Chèques loisirs » de 1€ chacun, utilisables notamment dans les établissements culturels et sportifs de la CAN. En 2024, 1099 enfants/ados de 6 à 15 ans ont bénéficié de chèques-loisirs.



Le saviez-vous ?

Hors équipements communautaires, 105 associations sont conventionnées pour contribuer au dispositif Chèque Loisirs. De nouvelles associations peuvent demander à être conventionnées, via une démarche simple, et venir ainsi élargir cette communauté d'associations.

Le festival La 5^e Saison

Le festival « **La 5^e Saison** » propose des spectacles vivants axés sur une esthétique arts de rue ; l'autonomie des spectacles et la mutualisation des moyens favorisent leur diffusion dans des communes n'ayant ni infrastructure ni personnel dédié à des événements de ce type.

Cette programmation se caractérise par des spectacles à vocation familiale où toutes les disciplines sont représentées. Les compagnies engagées sont professionnelles et de provenance locale, régionale ou nationale.

Le bilan de l'édition 2025 du festival est significatif de son succès, avec près de **12 500 spectateurs pour 24 représentations sur 21 communes participantes**, soit une moyenne de **520 spectateurs par spectacle**.



Le saviez-vous ?

Les spectacles du festival La 5^e Saison sont gratuits.



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 079-200041317-20251215-C_9_12_2025-DE

S²LOW

Faciliter l'accès à la lecture publique grâce au bibliobus

Les objectifs principaux de ce bibliobus sont la promotion de la lecture publique, la réservation, le prêt et/ ou la consultation de documents et le concept de « 3^e lieu » mobile, lieu de sociabilité favorisant les échanges culturels, la lecture et la connaissance.

En 2025, le bibliobus a desservi les habitants les plus éloignés d'une offre de lecture publique. En élargissant son offre, par exemple à la commune de Juscorps, il permet également de nouer des partenariats avec les écoles et enseignants du territoire. De manière générale, ce service a pour vocation de desservir tous ceux qui ne peuvent se déplacer en médiathèques.

Au 1^{er} septembre 2025, **198 personnes y sont inscrites.**



FACILITER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Alors que les démarches administratives sont de plus en plus dématérialisées, certaines personnes restent éloignées de l'outil numérique. Cette préoccupation fait partie intégrante des actions définies dans le projet d'établissement du réseau des médiathèques de l'Agglomération.

Aussi et en partenariat avec le CCAS de Niort, la médiathèque Pierre Moinot propose, depuis janvier 2023, un accompagnement individuel pour répondre à toutes les questions concernant l'usage du numérique au quotidien : comment télécharger un fichier ? comment accéder à mon compte Ameli ? comment installer une application sur mon téléphone ? etc. **L'objectif est de lutter contre la fracture numérique.**

Le saviez-vous ?

Au premier semestre 2025, 24 ateliers ont été proposés. Sur l'ensemble de l'année, une quarantaine d'ateliers sera ainsi organisée. De plus, depuis la rentrée 2025, des ateliers collectifs sont proposés en complément des accompagnements individuels.



Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 079-200041317-20251215-C 9_12_2025-DE



FACILITER L'ACCÈS À L'IMMOBILIER GRÂCE AU PRÊT À TAUX ZÉRO



Destiné à favoriser l'achat d'un premier logement, le dispositif du « Prêt à Taux Zéro de l'Agglomération » a évolué depuis le 10 février 2025 pour mieux s'adapter aux besoins des primo-accédants :

Pour l'achat d'un logement ancien construit avant le 1^{er} janvier 1990 avec travaux d'économie d'énergie et situé dans l'enveloppe urbaine d'une des 40 communes du territoire : octroi d'un PTZ pouvant aller jusqu'à 20 000 € maximum, sans intérêt sur 15 ans, complété par une aide financière forfaitaire de 1 500 € (notamment pour l'emploi de matériaux biosourcés).

Pour l'achat d'une parcelle/terrain à bâtir pour la construction d'une maison individuelle dans un lotissement privé ou communal « labellisé », ou pour l'achat d'un appartement neuf dans une opération de promotion immobilière « labellisée » : octroi d'un PTZ pouvant aller jusqu'à 25 000 € maximum sans intérêt, complété par une aide financière forfaitaire de 1 000 € (notamment pour l'emploi de matériaux biosourcés ou la construction d'un logement en R+1).

Le saviez-vous ?

Près de 70 PTZ ont été octroyés par l'Agglomération en 2024.

FACILITER LA MOBILITÉ



Conseil en mobilité

En 2025, une trentaine de stands d'information (animés par TANLIB, l'Agglomération et BlaBlaCar Daily selon les cas) ont été organisés, portant sur les offres de mobilité du territoire auprès d'employeurs, du grand public, des étudiants, ainsi que du public vulnérable.

Opération CM2 et Savoir rouler à vélo

L'opération CM2, qui prépare les élèves de CM2 à utiliser en toute sécurité le car scolaire pour leur rentrée en 6^e, a bénéficié en 2025 à



33

classes

780

élèves

En complément, pour la seconde année, le dispositif national « Savoir Rouler A Vélo » a été déployé et financé par l'Agglomération auprès de l'ensemble des écoles du territoire. Sur l'année scolaire 2024-2025, 44 classes de CM2 (ou CM1/CM2), soit 1052 élèves, ont bénéficié des apprentissages afin d'obtenir l'attestation à l'issue du programme, et d'ancrer les bons réflexes en faveur d'une mobilité sûre et décarbonée dès le plus jeune âge.

Le saviez-vous ?

En partenariat avec les collèges et l'Education Nationale, 303 élèves de CM1-CM2 et 767 élèves de 6^e ont bénéficié d'une action de sensibilisation à la sécurité dans les transports collectifs et ont pu simuler une évacuation de car.

Soutien aux personnes éloignées de l'emploi

LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI



Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'Agglomération est un dispositif d'accompagnement renforcé à destination des personnes éloignées de l'emploi, résidant sur le territoire de l'Agglomération. Le PLIE comporte un volet « ingénierie de projets », visant à développer des outils de levée des freins à l'emploi tels que la mobilité, la maîtrise de la langue ou encore les modes de garde, ainsi qu'un volet « coordination de parcours ».

En 2024, **303 personnes** ont été accompagnées, parmi lesquelles **52%** ont le statut de Demandeurs d'Emploi de Longue Durée, **65%** sont bénéficiaires du RSA et **59%** n'ont aucun diplôme ou niveau CAP/BEP. Au cours des accompagnements, **270 étapes emploi, 48 étapes formation et 165 étapes levée des freins ont été réalisées.**

Le saviez-vous ?

Parmi les 126 sorties du dispositif PLIE, 44 sont des sorties positives (CDI, CDD > 6 mois, créations d'entreprise, formation professionnelle).

LES CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS

La clause d'insertion est un outil juridique mobilisable dans la commande publique, qui donne la possibilité à un maître d'ouvrage de réserver une partie des heures générées par un marché public pour une action d'insertion.

En 2024 :

51 686 heures d'insertion ont été réalisées sur le territoire niortais, soit l'équivalent de la création de 32 ETP (Equivalents Temps Plein).

14 maîtres d'ouvrage ont été accompagnés dans l'intégration de clauses d'insertion, ainsi que **103 entreprises** dans leur réalisation.

245 personnes en insertion ont pu bénéficier de missions de travail via ce dispositif.

Le saviez-vous ?

Le Guichet Unique piloté par l'Agglomération a représenté 58 % des heures d'insertion réalisées à l'échelle départementale.

L'action en faveur des habitants des quartiers prioritaires

Le Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 », co-piloté par l'Agglomération et l'État, est un contrat sur 6 ans visant à améliorer différents aspects de la vie quotidienne des habitants des Quartiers Politique de la Ville (QPV).

Trois QPV sont à ce jour définis sur le territoire : le Clou Bouchet, la Tour Chabot-Gavacherie, et le Pontreau-Colline Saint-André. Ces quartiers sont caractérisés par un « décrochage » du revenu des ménages par rapport aux revenus de l'unité urbaine et de la France métropolitaine, c'est pourquoi il convient d'avoir une action spécifique en direction de leurs habitants.

A l'issue d'un processus de concertation mené en 2023 et 2024, 6 orientations stratégiques ont été mises en œuvre, dont la notion de quartier durable.

Les temps forts qui ont marqué l'année 2024 sont : **la signature du nouveau Contrat de ville 2024-2030 le 9 avril 2024, ainsi que le rendez-vous « Engagements Quartiers 2030 » avec les institutions, associations et habitants le 8 juillet 2024.**



Le soutien à l'économie sociale et solidaire et à l'Innovation Sociale



LA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE DE L'ESS

Considérant les ambitions de la feuille de route ESS et Innovation Sociale 2023- 2026 et son appartenance aux différents acteurs du territoire, de nombreux acteurs de l'ESS sont mobilisés aux côtés de l'Agglomération pour faire vivre cette feuille de route en mettant en œuvre des actions pour le territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2025,

16 structures associatives ont bénéficié de missions de conseils, dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement,

3 projets innovants ont été accompagnés dans le cadre des programmes d'incubation POP (Départ et Incub),

12 entrepreneurs ont participé à la formation « Comment booster ma communication pour aller chercher de nouveaux partenaires » en partenariat avec le GRETA,

50 structures ont participé à des temps d'interconnaissances et d'informations : ESSPRESSO, CADRESS, Afterwork financements et accompagnement ESS, P'tit déj innovation sociale,

195 citoyens ont contribué aux soutiens financiers de deux projets sur la plateforme jadopteprojet.com.



Le soutien aux communes

PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE

Le PACT (Programme d'Appui Communautaire au Territoire) de 3^e génération est un dispositif de soutien à l'investissement des communes, doté d'une enveloppe de 6 M€ pour la période 2022-2024.

L'ambition du PACT 3 est de soutenir l'action du bloc communal au profit du mieux vivre pour tous en déclinaison des projets et stratégies opérationnelles communautaires dans le respect des initiatives et priorités communales.

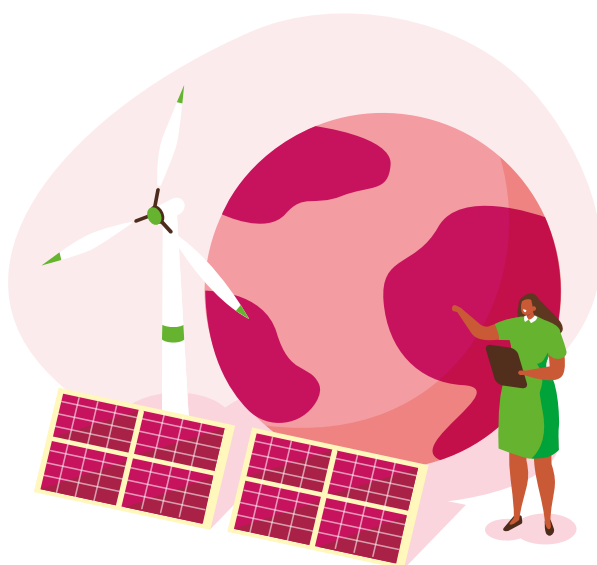
A noter sur les 97 dossiers déposés au titre du PACT 3 en 2024, 28 dossiers portent sur des enjeux de transformation écologique et énergétique :

- 25 opérations portent sur la rénovation énergétique des bâtiments, les aménagements paysagers, la création d'une ressourcerie, ...
- 5 opérations portent sur des études relatives à l'aménagement des cours d'école, des études préalables à la rénovation énergétique des bâtiments, etc.



Le saviez-vous ?

En juin, les élus de l'Agglomération ont acté une nouvelle programmation de PACT de 4^e génération pour la période 2025-2031. La transition écologique et énergétique reste au cœur du dispositif.





L'APPEL À PROJETS "EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE"

La Semaine européenne du Développement Durable constitue un événement emblématique, sur le plan national mais également régional et local. Elle a été relativement bien suivie par les communes sur l'Agglomération, mais présentait l'inconvénient d'être assez rigide quant aux dates d'animation réparties sur seulement trois semaines dans l'année.

L'Agglomération a donc fait le choix de relancer début 2025 un nouvel appel à projets, sur le principe de la Semaine du Développement durable, mais y en apportant de la souplesse sur le calendrier. La protection de la biodiversité, la réduction des déchets, la sobriété énergétique, la gestion de l'eau, les mobilités douces, ainsi que la production d'énergies renouvelables restent au centre des animations communales.

Le saviez-vous ?

Fin septembre, 7 communes sont lauréates de l'appel à projets : Aiffres, Beauvoir-sur-Niort, Coulon, Magné, Echiré, Saint-Gelais, Saint-Maxire.



UN PROGRAMME EXPÉRIMENTAL AUPRÈS DES ÉCOLES DE L'AGGLOMÉRATION

Le Label Espace Natur'Ailes, créé par le Groupement ornithologique des Deux-Sèvres, permet aux entreprises et aux particuliers de faire reconnaître leur jardin, leur pré, leur champ, leur terrain comme une zone privilégiée pour la biodiversité. Ce label est une réponse concrète à la volonté de beaucoup de citoyens d'agir en faveur de la biodiversité, sans pour autant savoir quoi faire ni comment le faire.

Ce label valorise l'engagement des entreprises et des citoyens et donne de la visibilité à leurs actions, leur donnant valeur d'exemple, ce qui permet de les démultiplier.

Depuis cette année, un établissement scolaire peut également solliciter une labellisation *Espace Natur'Ailes scolaire*.

Le saviez-vous ?

Afin d'engager les communes de l'Agglomération dans cette démarche vertueuse, il a été proposé de les accompagner et de les aider financièrement à acquérir ce label ; l'année 2025 est consacrée à une phase de test permettant d'expérimenter et éventuellement d'adapter ce label auprès de 3 écoles primaires de 3 communes différentes sur l'Agglomération.

Modes de production et de consommation responsables

Le soutien au développement économique local



LES RESSOURCERIES BAZAR ETC

Alternative au circuit traditionnel de consommation, l'activité ressourcerie, ayant pour prestataire Bazar etc., consiste à :

- Collecter les objets dont souhaitent se débarrasser les particuliers, les entreprises ou les collectivités, et qui peuvent être réutilisés du fait de la demande d'achat par d'autres « consommateurs ».
- Valoriser ces objets en leur donnant une seconde vie, en les nettoyant, si nécessaire, en les réparant ou en détournant leur premier usage pour en faire un autre objet par la création ;
- Revendre ces objets redevenus produits de seconde main à des prix solidaires.

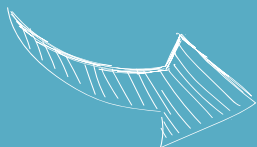
En 2024, l'Agglomération a inauguré une 3^e ressourcerie à Echiré, qui emploie 5 salariés.



Le saviez-vous ?

Les résultats de l'activité des ressourceries sont en constante progression.

- *Ainsi, en 2024, 190 tonnes de flux réemploi ont été détournées et récupérées dans les différentes déchèteries et en boutique ; 98% du flux est valorisé dont 72% en réemploi, 13% sous forme de dons aux associations, 13% en recyclage.*
- *121 actions de sensibilisation ont été organisées auprès de 7650 personnes.*
- *Au total, près de 40 000 visiteurs ont été répertoriés sur les trois boutiques.*



LA MARAÎTRIE

En novembre 2024, un nouveau marché de prestations de services a été confié par l'agglomération à l'association « La Maraîtrie », qui regroupe **7 communes du Marais (Arçais, Le Vanneau-Irleau, St Georges de Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Prin-Deyrançon, le Bourdet et Sansais)** et 8 habitants, pour l'expérimentation d'une recyclerie à Saint-Hilaire la Palud.

Le saviez-vous ?

Depuis son lancement, la Maraîtrie a récupéré **7 tonnes d'objets**, accueilli plus de **700 personnes** et totalisé plus de **850 heures de bénévolat**.

LE REPAIR CAFÉ OU ATELIER DE LA RÉPARATION

Le Repair Café contribue à la préservation des ressources naturelles, à l'allongement de la durée de vie d'un produit, et à la lutte contre l'obsolescence programmée.

En 2025, la convention d'aide à la réalisation d'ateliers de réparation a été renouvelée, avec quatre structures engagées :

- Le Centre socio-culturel de Souché, à Niort ;
- Le Centre socio-culturel du Parc, à Niort ;
- Le Centre socio-culturel de Part et d'Autre, à Niort ;
- L'association YAKAFOCON, à Echiré.

Le saviez-vous ?

Les résultats obtenus grâce aux structures organisatrices sont les suivants pour la période de juin 2024 à juin 2025 :

32 ateliers organisés, 706 participants,
1 215 kg d'objets réparés,
73% de taux de réparation, pour une valeur
estimée des objets réparés de 26 041 €.



SOLIGO

Soligo propose principalement trois services :



- **Le conseil en mobilité.** En 2024, **217 personnes** ont bénéficié de ces conseils dont **32 issues des quartiers prioritaires**.
- **L'auto-école solidaire**, qui propose, quant à elle, un accès au permis facilité par un tarif accessible et un accompagnement renforcé afin de sécuriser et soutenir les personnes en apprentissage. En 2024, **116 personnes** ont été orientées, dont 46 issues des quartiers prioritaires. **45 personnes** sont entrées ensuite de manière effective au sein de l'auto-école sociale. Fin 2024, **28 ont obtenu leur code et 18 leur permis de conduire**.
- **Par le biais de son parc locatif, Soligo propose également un service de location de véhicules :** vélos à assistances électrique, scooters, cyclomoteurs, voitures sans permis et voitures. Ce service s'adresse aux personnes en démarches de retour à l'emploi, orientées par des partenaires sociaux. En 2024, **172 personnes ont bénéficié de l'action, dont 26 issues des quartiers prioritaires**.

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial 2021-2027, l'Agglomération anime un club de la restauration collective réunissant les chefs de cuisine des établissements scolaires, médico-sociaux et d'entreprises.

En décembre 2024, la Ville de Niort a été invitée à partager son expérience de mise en pratique de la loi EGalim, que ce soit en matière d'approvisionnement en produits biologiques, durables et de qualité, ou de lutte contre le gaspillage alimentaire, dons, diversification des sources de protéines.

Le saviez-vous ?

L'Agglomération a pour ambition de faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs sur son territoire. En décembre 2024, élus et techniciens se sont donc rendus à Limoges pour un retour d'expérience sur des dispositifs d'installation innovants, tels que celui de ceinture verte ou d'espace-test agricole.



VALORISER LES DÉCHETS VERTS DANS LA PRODUCTION LOCALE

La gestion des déchets verts est un enjeu pour l'Agglomération. En effet, les tonnages arrivant sur la plate-forme de déchets verts sont très conséquents.

Pour éviter le « tout compostage », l'Agglomération s'est rapprochée dès 2017 de la Chambre d'agriculture et d'exploitants agricoles pour valoriser un broyat frais criblé. Ce produit, conforme à la norme, permet d'entretenir, dans le cadre d'un échange gagnant – gagnant, le taux de matière organique des sols et sa séquestration du carbone.

Le saviez-vous ?

A fin septembre 2025, plus de 4900 tonnes de broyats frais criblés ont été produits sur la plate-forme de Niort Vallon d'Arty, puis épandues au profit de l'agriculture locale.



LES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUTOUR DE L'AGRICULTURE

L'animation *Un dimanche à la ferme* est devenue le rendez-vous des familles autour de l'agriculture locale, et permet mieux faire connaître les produits locaux et les approvisionnements en circuits courts. Cette animation est organisée chaque année par la Chambre d'agriculture et co-financée par l'agglomération.

La 4^e édition s'est tenue le 25 mai 2025 au GAEC du Petit Queray, à Saint-Gelais. Le programme est diversifié et ciblé vers les familles : visites de la ferme, jeux de piste, animations, baptêmes de tracteur et marché de producteurs.

Dans le même esprit, les Marchés de Producteurs de Pays correspondent à des temps festifs organisés autour des produits locaux. En effet, pour découvrir ou redécouvrir nos producteurs locaux, rien de tel qu'une soirée festive à écouter de la musique en dégustant les trésors de notre terroir. Les Marchés de Producteurs de Pays sont également organisés par la Chambre d'agriculture et financièrement soutenus par l'Agglomération dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial. En 2025, ce sont les communes d'Echiré le 21 juin et d'Epannes le 13 septembre qui ont accueilli ces soirées gourmandes.



Les Petits Déj' du Développement Durable

En 2024, l'Agglomération a lancé un cycle de huit Petits-déjeuners du développement durable , réunissant chaque mois une trentaine d'acteurs économiques du territoire autour de thématiques clés (énergie, biodiversité, achats responsables, RSE...).

Le saviez-vous ?

Ces rencontres ont permis de sensibiliser **147 entreprises**, de favoriser les échanges de bonnes pratiques et de susciter des dynamiques concrètes de transition.





niortagglo
Agglomération du Niortais